

Parcs & Réserves pour les générations futures

● PNR INFOS ● N°005 du 15 août 2023



LE COMITÉ DE GESTION (COGES) DE L'OIPR A TENU SES DEUX PREMIÈRES SESSIONS DE L'ANNÉE 2023



LA DÉPUTÉE FRANCO-IVOIRIENNE, L'HONORABLE RACHEL KEKE, VENUE S'ENQUÉRIR DU FONCTIONNEMENT DE L'OIPR.



6EME EDITION DU PRIX VERT, LE CGL-PNT DONNE LE COUP D'ENVOI



Général TONDOSSAMA Adama
Directeur Général de l'OIPR

Le Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées, deuxième génération (PCGAP 2), dans sa phase active ...

Amis de la conservation des Aires Protégées (AP), Il convient de rappeler qu'au regard de la situation marquée par la dégradation continue de la diversité biologique nationale, la Côte d'Ivoire a initié, en 1995, la réforme de la gestion du secteur des parcs nationaux et réserves naturelles qui a abouti à l'adoption, en 1996, du Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP). Ce programme a permis le renforcement des cadres juridique et institutionnel régissant la gestion des aires protégées avec l'adoption, en 2002, de la Loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles (PNR).

Deux éléments majeurs ont marqué l'aboutissement de ce programme, à savoir la création, en 2002, de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR),

Etablissement Public National, chargé de la gestion des AP, et de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) qui quant à elle, a pour mission d'assurer le financement pérenne de ces PNR.

Après 20 ans de mise en œuvre de cette réforme, malgré la décennie de crise socio-politique qu'a traversée la Côte d'Ivoire, l'OIPR, avec l'appui des partenaires au Développement, a enregistré de nombreux résultats et acquis satisfaisants pour la conservation du réseau des PNR.

Au regard de ces résultats et conscient de la nécessité de renforcer la protection des écosystèmes naturels relativement bien conservés, le Gouvernement a renforcé ce réseau qui est aujourd'hui passé de 14 à 17 aires protégées. Ce qui traduit la confiance accordée par l'Etat de Côte d'Ivoire en cette réforme. Au nombre de ces PNR, il est important de noter que trois bénéficient d'une reconnaissance internationale avec l'inscription de la Réserve intégrale du Mont Nimba, du Parc national de Taï et du Parc national de la Comoé comme sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO ; ces deux dernières étant également Réserves de Biosphère du Programme MAB de l'UNESCO. Le Parc national des Iles Ehotilé et le Parc national d'Azagny sont quant à eux sites Ramsar.

En dépit de ces acquis, il est à noter que certains problèmes de gestion préalablement identifiés dans la réforme, n'ont pas été suffisamment adressés. Même si l'état de conservation de ce réseau est aujourd'hui globalement satisfaisant, certains sites notamment les Parcs nationaux du Mont Péko et de la Marahoué ont souffert d'un contexte particulièrement défavorable. En outre, les pressions et menaces dont font l'objet les PNR restent un challenge à relever.

Par ailleurs, des défis nouveaux tels que les changements climatiques sont des préoccupations majeures à intégrer dans la planification et la gestion à long terme des AP pour parvenir à la résilience des milieux naturels et des systèmes humains.

Dans ce contexte, l'actualisation de la stratégie d'intervention de l'OIPR en collaboration avec ses partenaires, s'est avérée une nécessité évidente qui s'est traduite par l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle stratégie de gestion des aires protégées pour les quinze années à venir dénommée « **Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées, deuxième génération (PCGAP II)** ».

Pour conclure, nous voudrions réitérer notre infinie gratitude à Monsieur Jean Luc ASSI, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ainsi qu'à tous les membres de son Cabinet.

Notre reconnaissance va également à l'endroit de toutes les parties prenantes à qui nous voudrions dire infiniment merci et en particulier à nos partenaires au développement.



DIRECTEUR DE PUBLICATION
 Général TONDOSSAMA Adama
 Directeur Général

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION
 Colonel OUATTARA Kassoum D.
 Directeur de l'Administration et des RH

RÉDACTEUR EN CHEF
 Germain EHIMANCE
 Chef SERCOM - Direction Générale

COMITÉ DE RÉDACTION
 Germain EHIMANCE
 Chef SERCOM - Direction Générale

Kipré Jonas Christain NAKA
 Administrateur SERCOM - Direction Générale
 COULIBALY Mamadou
 Assistant SERCOM - Direction Générale

INFOGRAPHIE
 COULIBALY Mamadou
 Assistant SERCOM - Direction Générale

COMITÉ DE LECTURE
 Colonel OUATTARA Kassoum
 Colonel GONTO Gbassaha
 Colonel ADOMPO Celestin
 Colonel AMON Koutoua Benoît
 VAHA Adolphe



LE COMITÉ DE GESTION (COGES) DE L'OIPR A TENU SES DEUX PREMIÈRES SESSIONS DE L'ANNÉE 2023, LES 19 AVRIL ET 2 AOÛT 2023, À LA SALLE DE RÉUNIONS DE LA DIRECTION

La première session 2023 du COGES, tenue le 19 avril 2023 a validé la matrice d'action 2023 de l'OIPR et a donné son approbation au DG de l'OIPR, en vue de la signature d'un protocole d'entente avec Rainforest Alliance (RA).

Concernant la matrice d'action 2023, il faut noter l'action de l'OIPR intitulée « *Préserver et valoriser un échantillon représentatif de la diversité biologique nationale et maintenir les processus écologiques* » qui s'inscrit dans le produit « *Les communautés bénéficient d'une biodiversité protégée et mieux valorisée* » de la feuille de route du MINEDD. Il est évalué à neuf milliards six cent-vingt-un millions huit cent cinquante-sept mille six cent cinquante-neuf francs (9 621 857 659 F) CFA et financé à 42% par l'Etat de Côte d'Ivoire et 58% par les partenaires techniques et financiers (PTF).

Au nombre des PTF, soutenant la mise en œuvre des fonctions de gestion des PNR, il faut noter la KfW, la FPRCI et le FEM ainsi que la GIZ, le PIF, IDH, MIKES+, l'UNESCO, WACA et Rainforest Alliance. Quant au protocole d'entente OIPR/RA, il appartiendra aux deux entités de travailler à la

définition de modalités d'accompagnement des communautés pour la mise en place des Conseils de gestion du Paysage (LMB) et la mise en œuvre de leurs activités dédiées à la conservation, à la valorisation des forêts communautaires et/ou d'accompagnement des populations vivant en périphérie des aires protégées dans les zones d'intervention des coopératives enregistrées sous le projet RESTORE en Côte d'Ivoire. Les aires protégées concernées par ce projet sont le Parc national de Taï et la Réserve naturelle de Bossématié. Le Conseil a donné son accord au DG de l'OIPR pour la signature dudit protocole qui vient formaliser plusieurs années de coopération entre l'OIPR et RA.

La seconde session a permis aux Conseillers de valider le rapport d'activités du premier semestre 2023 et d'approuver le projet de budget 2024 de l'OIPR.

Au niveau du rapport d'activités du premier semestre 2023, le Général Tondossama Adama a d'abord présenté le bilan administratif, avant de mettre en évidence les réalisations techniques et financières et enfin relever les difficultés rencontrées ainsi que les perspectives.

Source: LCL AMON

2EME RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION (COD) DE L'ANNÉE 2023



Dans le cadre d'une gestion plus optimale des parcs et réserves, tous les trois mois se tient une réunion de Direction de l'OIPR pour faire le bilan des activités menées durant cette période. Ainsi, la deuxième réunion du Comité de Direction (COD) de l'OIPR au titre de l'année 2023 s'est tenue le jeudi 03 août 2023 dans la salle de Conférence de la Direction Générale de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).

Cette réunion a été présidée par le Général TONDOSSAMA Adama, Directeur Général (DG) de l'OIPR. Elle a enregistré la participation du Conseiller Technique du DG, des Directeurs Centraux, des Directeurs de Zone (DZ), des Chefs de service et des Chargés d'Etudes (CE).

Cette réunion était axée sur deux points essentiels, que sont :

Les informations, le bilan et les perspectives de chaque Direction de Zone

Après les informations portées par le DG à l'ensemble de l'assistance, place a été donnée à la Direction Générale de l'OIPR ainsi que les Directions de Zone d'exposer sur le bilan de leurs activités respectives au terme du deuxième trimestre de l'année 2023. Ces présentations ont porté sur les aspects administratif, technique et financier.

Au terme de cette rencontre, le Directeur Général a remercié tous les gestionnaires présents et les a invités à continuer à garder nos parcs et réserves dans un bon état de conservation.



Source: SERCOM DG

L'OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RÉSERVES A REÇU LA VISITE DE LA DEPUTÉE FRANCO-IVOIRIENNE, L'HONORABLE RACHEL KEKE, VENUE S'ENQUERIR DU FONCTIONNEMENT DE L'OIPR.



Cette rencontre a permis à la Députée de comprendre la stratégie mise en place dans le processus de protection des parcs nationaux et réserves naturelles en Côte d'Ivoire. Le Directeur Général de l'OIPR, le Conservateur Général TONDOSSAMA Adama a permis à ses hôtes de mieux s'imprégner des outils de conservation dont l'Office dispose pour une bonne conservation des PNR. Prenant la parole, l'Honorable et son attaché parlementaire qui l'accompagnait ont posé des questions qui ont tourné autour de l'état de conservation, du budget de l'OIPR, du rôle de la cacaoculture dans la déforestation, du changement climatique et de l'agroforesterie.

Dans sa réponse, le DG de l'OIPR s'est dit satisfait de cette visite. Il a ajouté que cela dénote de la part des illustres visiteurs un intérêt pour nos parcs et réserves et en a profité pour leur faire part du besoin financier pour une conservation plus renforcée de nos aires protégées, qui bénéficient déjà du soutien de certains partenaires financiers dont la Coopération française à travers le C2D.

Pour l'élu de l'Assemblée Nationale Française et fille de la Côte d'Ivoire, le devoir qui lui incombe sera de plaider pour faire bénéficier de plus de moyens afin de soutenir l'Office dans son combat de préservation et de conservation de la biodiversité en Côte d'Ivoire.

Notons que le DG avait à ses côtés le Directeur des Finances et de la Comptabilité (DFC), LCL Amon et Cne Meité de la Cellule du Contrôle et de la Planification (CCP).



Source: SERCOM DG



6ÈME ÉDITION DU PRIX VERT, LE CGL-PNT DONNE LE COUP D'ENVOI

Le Comité de Gestion Locale du Parc national de Taï (CGL-PNT) a procédé au lancement de la 6ème édition du Prix Vert 2023, le 27 juillet 2023 à San Pedro.

Les informations relatives à cette édition ont été livrées à la deuxième session du Comité de Gestion Local du Parc national de Taï, un organe consultatif qui permet d'orienter les activités de la Direction de Zone Sud-ouest de l'OIPR. Le Prix Vert a été institué pour récompenser les villages riverains qui contribuent fortement à la conservation du Parc national de Taï.

D'une enveloppe globale de 10 millions FCFA, ce prix s'inscrit dans le cadre de l'appui aux populations riveraines et vise à les amener à vivre en bonne intelligence avec le Parc national de Taï.

Il s'agit d'une récompense en nature qui permet à l'OIPR de soutenir des projets de développement du village lauréat par un financement correspondant à sa récompense, afin que les populations soient davantage motivées pour la conservation du PNT.

Rappelons que de l'édition 2017 à celle de 2023, ce sont 41 800 000 millions FCFA qui ont été injectés dans la construction d'infrastructures sociales de base au profit des riverains, améliorant ainsi le bien être de ces derniers.

Source: SERCOM DZSO



LA DIRECTION DE ZONE OUEST APPORTE UN APPUI À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS DU VILLAGE DE MADIALO, VILLAGE RIVERAIN DU PARC NATIONAL DU MONT SANGBE



Le mercredi 09 août 2023, le Sous-Préfet de Guinteguela a procédé à la remise officielle du tout nouveau moulin multifonctionnel aux populations du village de Madialo. Ce projet, financé par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et ses partenaires, vise à améliorer les conditions de vie des habitants en leur offrant un accès plus pratique au traitement de leurs récoltes.

Le moulin multifonctionnel, doté d'une technologie moderne, permettra aux agriculteurs locaux de moudre leurs céréales et de réaliser diverses opérations de transformation alimentaire. Cette initiative permettra non seulement de réduire l'effort manuel nécessaire à ces tâches, mais également d'améliorer la qualité et la valeur ajoutée des produits.



Source: SERCOM / DZO

LA DIRECTION DE ZONE OUEST DE L'OIPR RÉALISE DES MICRO-PROJETS POUR LES POPULATIONS À LA PÉRIPHÉRIE DU PARC NATIONAL DU MONT SANGBE.



Ces activités sont financées par le gestionnaire et ses partenaires. Elles permettent d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des populations riveraines.

A cet effet, la Direction de Zone Ouest de l'OIPR a procédé le samedi 12 août 2023 à la remise de matériel de travail aux bénéficiaires du projet de pépinière de semences sélectionnées de café. Ce lot d'équipements donné aux bénéficiaires dans les localités de Mouroulé et Gouané comprend des produits phytosanitaires, des arrosoirs et des pulvérisateurs. Ce don fait suite à la livraison en juin 2023 de 60 hectares de pépinière aux deux villages, dont 40 hectares à Gouané et 20 hectares à Mouroulé.



Source: SERCOM / DZO



L'OIPR ET LES ACTEURS DE RECHERCHE DOTENT LA RÉSERVE NATURELLE DE BOSSÉMATIÉ D'UN PROTOCOLE DE SUIVI ÉCOLOGIQUE

Dans le cadre de la prise en main de la Réserve naturelle de Bossématié, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et ses partenaires se sont engagés entre autres dans l'élaboration des outils de gestion de cette aire protégée.

Ainsi, un atelier réunissant l'équipe de la Direction de Zone Sud-Est de l'OIPR, les responsables du suivi écologique des Directions de Zone Centre, Sud, Ouest et des enseignants-chercheurs issus des Universités Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Nangui ABROGOUA d'Abidjan et Alassane OUATTARA de Bouaké, s'est tenu du 22 au 23 juin 2023 à Abengourou. Cette rencontre avait pour objectif de doter la Réserve naturelle de Bossématié de protocole de suivi écologique dont la mise en œuvre permettra d'apprécier l'état de

Au cours de cet atelier qui s'est déroulé en plénière, le projet de protocole élaboré par la Direction de Zone Sud-Est a été passé en revue et analysé par l'ensemble des participants. Après l'identification des cibles de conservation, les participants ont validé les méthodes de collecte et de traitement des données, les moyens humains, financiers et matériels nécessaires pour la mise en œuvre de ce protocole.

Au terme de l'atelier, des observations et autres recommandations ont permis d'obtenir un document consolidé répondant aux standards scientifiques pour la conduite des campagnes de collecte de données sur l'état de conservation de la Réserve naturelle de Bossématié.



Source: SERCOM DZSE



OIPR ET WACA SENSIBILISENT LES RIVERAINS DU PARC NATIONAL D'AZAGNY ET LES EXHORTENT À UNE FRANCHE COLLABORATION AVEC LES AVCD POUR LE SUCCÈS DES MICROPROJETS DANS LES VILLAGES

La destruction de la mangrove par les populations est une réalité sur le littoral. Les conséquences de cette action sont énormes et variées. Il s'agit par exemples de la réduction drastique des ressources halieutiques, de l'avancée des eaux sur le continent qui provoque par moment des inondations dans les villages et le développement de certaines pandémies liées à l'eau dans la région. L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) qui ne veut rester inactif devant cette situation, a initié depuis 2021 à travers sa Direction de Zone Sud avec l'appui du Programme WACA, une campagne de sensibilisation sur ce phénomène à l'endroit des riverains du Parc national d'Azagny. Celle de cette année s'est déroulée du 8 au 10 août 2023 dans les localités de Gboyo, Nandibo 2 et de Grand-Lahou avec la présence sur le terrain du partenaire WACA.

Face aux populations des villages de Toukouzou, Gboyo, Amessan-N'guessandon, Djatéké et Noumouzou réunies à l'école primaire publique de Gboyo, le Colonel Hillihase BAKAYOKO, Directeur de Zone Sud de l'OIPR a dit sa volonté de voir les riverains du Parc national d'Azagny s'engager auprès de sa structure pour la protection de la mangrove. Pour l'autorité de gestion du parc insulaire, la mangrove est plus que vitale pour les populations du littoral ivoirien. En effet, la mangrove permet à la population de voir ses eaux s'enrichir en ressources halieutiques qui constituent son alimentation et son pouvoir économique. De plus, le rideau de mangrove empêche les avancées des eaux sur le continent. Ce dispositif naturel met la population à l'abri des inondations et leurs effets éventuels qui pourraient la conduire aux déménagements dus à la disparition des terres habitables et cultivables. C'est tout l'intérêt de cette campagne selon le Directeur de Zone.

Madame Hafsa OUATTARA, spécialiste en développement institutionnel au Programme WACA, soutenant l'exposé du Directeur de Zone, a présenté aux participants la mission de son institution sur les actions à entreprendre sur tout le littoral ivoirien. Le site pilote choisi pour ces actions est l'ouverture de l'embouchure de Grand-Lahou pour sauver les villages de Lahou-Kpanda, de Groguida, de Likpiliassé et de Braffêdon. En attendant l'exécution de ces travaux, le WACA a décidé d'accompagner l'OIPR dans ses actions de sensibilisation pour lutter contre la destruction de la mangrove.

Dans ce cadre, des projets de planting de mangrove ont été financés dans certains villages comme Braffêdon et d'autres villages de la Sous-préfecture de TOUKOUZOU.

Ces messages ont été les mêmes à Nandibo 2 où les représentants de Braffêdon, N'Zida, Nandibo 1 et 2, Djidjikro et Irobo se sont retrouvés. Il en a été de même à Grand-Lahou où les têtes couronnées, les représentants des femmes, les guides religieux, les représentants de la jeunesse et les présidents des AVCD des 11 villages-centres autour du PNA ont pris part à la rencontre sous la présidence effective de Monsieur Roland César GOGO, Sous-Préfet de Grand-Lahou.

Profitant de cette sensibilisation, le Directeur de Zone a bien voulu comprendre les problèmes qui minent le fonctionnement des Associations Villageoises de Conservation et de Développement (AVCD) dans les villages et qui impactent négativement la gestion des projets mis à la disposition des populations. Cet exercice a permis au gestionnaire du PNA et son partenaire WACA ainsi qu'au Sous-préfet de comprendre le désintérêt de la jeunesse des villages aux activités de gestion des projets, le manque de collaboration entre la chefferie et ces associations et enfin, la gestion individualiste des projets par certains membres des AVCD.

Source: SERCOM DZS



LA COOPÉRATION ALLEMANDE ET LA SAPH S'ALLIENT POUR AMÉLIORER LA DURABILITÉ DE LA FILIÈRE HÉVÉA

La coopération allemande à travers la Société allemande de coopération internationale (GIZ) et la Société africaine des plantations d'hévéa (SAPH) ont signé, lundi 31 juillet 2023, un contrat de partenariat pour améliorer la durabilité de la filière hévéa dans la région de La Mé, située au sud de la Côte d'Ivoire et la préservation de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya (RNMY), née de la fusion de deux forêts classées anciennement sous la responsabilité de la Société de développement des forêts (SODEFOR).

Selon le site internet faapa.info qui cite l'Agence ivoirienne de presse (AIP), il s'agit pour la SAPH et la GIZ de joindre leurs efforts dans le cadre de la mise en œuvre du projet intitulé « Sustainable rubber for communities » visant à induire le changement de comportement des communautés riveraines de la réserve naturelle de Mabi-Yaya et de développer un système durable de restauration naturelle du paysage forestier qui fait de l'hévéa, un ami des forêts.

La convention permettra de renforcer la lutte contre la déforestation à travers la surveillance satellitaire, la création d'activités génératrices de revenu, une traçabilité du caoutchouc naturel et renforcer sa production sans déforestation.

A terme, ce partenariat devrait aboutir à une déclaration commune des communautés pour une production de l'hévéa sans déforestation. Le projet évalué à 61 millions FCFA sera financé à hauteur de 51% par la SAPH et 49% par la coopération allemande à travers le projet agrichains.

Le projet sera mis en œuvre sur un période de neuf mois en étroite collaboration avec le conseil régional de La Mé et l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR), a fait valoir le site d'information faapa.info.

De son côté, le directeur résident par intérim de la GIZ, Steffen Müller a salué ce contrat de partenariat qui s'intègre dans le projet de durabilité et de valeur ajoutée dans les chaînes d'approvisionnement agricoles-proagrichains de la coopération Allemagne pour une agriculture durable, résiliente au changement climatique, respectueuse des normes sociales et environnementales et créatrice de valeur ajoutée et d'emplois de qualité.

« Il s'agit pour nous de continuer à gérer cette importante filière en respectant la préservation des espaces naturelles. Cette convention réaffirme l'engagement de la Saph dans son rôle majeur », a indiqué le directeur général de la SAPH, Thierry Serres qui s'est réjoui de ce contrat visant à conjuguer les orientations dans la production du caoutchouc naturel sans déforestation.

Enfin, l'Union européenne a initié de nouvelles réglementations sur les chaînes d'approvisionnement sans déforestation et sur le devoir de diligence des entreprises internationales actives sur le marché.

Source: vivafrik.com



DES SYNDICATS DEMANDENT LE REVERSEMENT DES PRÉLÈVEMENTS DES NON ADHÉRENTS AU FONDS DE PRÉVOYANCE DES EAUX ET FORÊTS

Songon, 05 août 2023 (AIP)- La Coalition des syndicats des agents des Eaux et Forêts invite le gouvernement à reverser les prélèvements des non adhérents au Fonds de prévoyance de ce département, "conformément à la loi".

Pour le porte-parole de la Coalition, docteur capitaine Hogban Coulibaly, qui s'exprimait au terme d'une assemblée générale extraordinaire animée le 29 juillet 2023 au parc national du Banco, ce prélèvement du Fonds sur des salaires des agents Eaux et Forêts non adhérents à la Solde est « une violation du Code du travail, du Statut général de la Fonction publique ».

Plus de 5 000 des agents des Eaux et Forêts connaissent un prélèvement sur leurs salaires opéré à la Solde pour le Fonds de prévoyance, sans avoir donné leur accord préalable qui est matérialisé par une fiche dûment signée par le concerné.

La Coalition des syndicats des Eaux et Forêts réunit six organisations syndicales. Il s'agit du Syndicat national pour la justice et l'éthique des Eaux et Forêts (SYNAJUSTEF), du Syndicat national des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire (SYNAEFCI), d'Urgence forestière (UFOR), du Syndicat national des agents des parcs et réserves de Côte d'Ivoire (SYNAPARCI), du Syndicat autonome des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire (SAEFCI) et du Syndicat national des agents techniques des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire (SYNAFEFCI).

Les agents des Eaux et Forêts souhaitent également la poursuite et la validation des travaux sur la réglementation générale du secteur, a ajouté docteur capitaine Hogban Coulibaly.

« La Coalition des six syndicats des eaux et forêts de Côte d'Ivoire exige, ici et maintenant, la suspension du conseil d'administration et du directeur général du Fonds de prévoyance des Eaux et Forêts. Sans oublier le retrait des délégués du comité de suivi de la régie des Eaux et Forêts, pour une transparence dans les affaires des Eaux et Forêts », a déclaré Dr Coulibaly.

En réponse, le ministre des Eaux et Forêts, Laurent Tchagba, a appelé à une gestion consensuelle du Fonds, jeudi 03 août 2023, lors d'une séance de travail avec les membres du comité sectoriel de dialogue social, les administrateurs du Fonds et l'ensemble des syndicats.

Après avoir écouté les différentes parties, le ministre a noté quelques maladroites dans les procédures utilisées tant au niveau du Conseil d'administration du Fonds de prévoyance qu'au niveau des syndicats. Il a invité tous les syndicats à respecter les textes qu'ils ont eux-mêmes écrit, car les statuts et règlements intérieurs du Fonds, écrits et validés par leurs soins, confèrent un caractère obligatoire d'adhésion pour tous les agents.....

Source: www.aip.ci

Le réseau des réserves de Côte d'Ivoire

**Réserve de Faune et de Flore
du Haut Bandama**
(Katiola - 122 162 ha)



Réserve scientifique de Lamto
(Taabo - 2 617 ha)



**Réserve de Faune
d'Abokouamékro**
(Yamoussoukro - 20 430 ha)



**Réserve naturelle intégrale
du Mont Nimba**
(Danané - 5 092 ha)



Réserve naturelle de Dahliafleur
(Abidjan - 148 ha)



Réserve partielle de Faune du N'zo
(Soubré - 27 830 ha)



Réserve naturelle de Mabi-Yaya
(Adzopé - 61 282 ha)



Réserve naturelle de Aghien
(Abidjan - 5 675 ha)



Réserve naturelle de Bossematié
(Abengourou - 21 960 ha)



Conservons les Parcs nationaux et Réserves Naturelles, pour les générations futures



AIRES PROTEGEES DE COTE D'IVOIRE

-  Parc national
-  Réserve naturelle
-  Réserve intégrale



OIPR/DZSO, Juin 2022
WGS 84 UTM 29 N

Office Ivoirien des Parcs et Réserves

Direction Générale
Abidjan Cocody II Plateaux

Tél: (+225) 27 22 41 40 59 / Site web : www.oipr.ci

Email : info@oipr.ci